

réunissaient en foule. Ils tinrent une délibération et dirent : « Il nous faut aujourd'hui élire roi un oiseau afin que tous les autres le redoutent et s'abstiennent d'agir contrairement aux lois ». Tous les oiseaux approuvèrent cette proposition, puis recherchèrent qui devrait être roi.

Un oiseau dit : « Il faut choisir la grue. » — « Non, dit un autre ; la raison en est qu'elle a de hautes jambes et un long cou ; si quelqu'un des oiseaux l'offense, elle nous brisera le crâne à coups de bec. » Les oiseaux étant tombés d'accord sur ce point, l'un d'eux dit encore : « Il faut choisir le cygne pour roi ; sa couleur est d'une blancheur absolue et il est respecté de tous les autres oiseaux. » Les oiseaux répliquèrent derechef : « Cela non plus ne se peut pas : quoique l'extérieur du cygne soit blanc, son cou est long et tortu ; si son propre cou n'est pas droit, comment pourrait-il redresser les autres ? » Quelqu'un dit alors : « Voici précisément le paon ; son plumage est magnifique et réjouit les yeux de ceux qui le regardent ; il est digne d'être roi. — Non, répondit-on ; en effet, quoique son plumage soit beau, le paon est éhonté ; toutes les fois qu'il fait la roue, les vilaines parties de son corps sont en évidence (1). Voilà pourquoi il ne peut convenir. » Il y eut alors un oiseau qui dit : « Le hibou chauve est digne d'être roi ; en effet, le jour il se repose et la nuit il est vigilant ; il nous protégera ; il est donc capable d'être roi. »

Tous approuvaient cet avis, lorsqu'un perroquet, qui s'était tenu à l'écart, mais qui était plein de perspicacité, fit cette réflexion : « Pour tous les oiseaux, la règle est qu'ils dorment la nuit ; pour ce hibou chauve, au contraire, la coutume est de ne pas dormir la nuit ; quand tous les oiseaux se tiendront à ses côtés pour le servir, ils

(1) C'est pour la même raison que dans un autre conte, le paon ne peut être agréé comme fiancé de la fille du roi flamant Râstrapâla (cf. Extr. du *Kandjour*, trad. Schiefner, Mém. As. Saint-Petersbourg, vol. XIII, p. 101, et *Jâtaka* n° 32).